Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuronmethyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée:

11.05.2022

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg

WG

#### **Autres moyens d'identification**

Code du produit 50000039

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Herbicide

Restrictions d'emploi re-

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

commandées

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur **FMC France** 

11 bis Quai Perrache

69002 LYON France

Téléphone: Tel 04 37 23 65 70

Téléfax: 04 78 71 08 46

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com

(Informations générales sur l'e-mail)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez:

Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24) :+32

14 58 45 45

Urgence médicale:

Centres antipoison en France: Paris: 01.40.05.48.48 Lyon: 04.72.11.69.11

Marseille: 04.91.75.25.25 Lille: 0800 59 59 59

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuronmethyl 250 g/kg WG

Version 1.0

Date de révision: 11.05.2022

Numéro de la FDS:

50000039

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

11.05.2022

au vendredi

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Prévention: Conseils de prudence

> P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/des

bottes.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouil-

lards/ vapeurs/ aérosols.

Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

**Elimination:** 

P501 Éliminer le contenu /récipient conformément aux ré-

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée:

11.05.2022

glementations locales.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Tribenuron-methyl

#### Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient Tribenuron-methyl. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-

maine et l'environnement.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le ma-

tériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

Concernant les phrases spéciales (SP) et le délai de rentrée, consulter l'éti-

quette.

#### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
thifensulfuron-méthyle (ISO)	79277-27-3	Aquatic Acute 1;	>= 30 - < 50

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée:

11.05.2022

016-096-00-2	H400 Aquatic Chronic 1; H410 ————————————————————————————————————	
	Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique):	
101200-48-0 401-190-1 607-177-00-9	Skin Sens. 1; H317 STOT RE 2; H373 (Thyroïde, Système nerveux) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 20 - < 25
	Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	
9084-06-4	Skin Irrit. 2; H315	>= 1 - < 10
68425-94-5	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
		S- 10 ± 20
1332-58-7 310-194-1		>= 10 - < 20
	101200-48-0 401-190-1 607-177-00-9 9084-06-4 68425-94-5 sur le lieu de travail : 1332-58-7	Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100  101200-48-0 401-190-1 607-177-00-9  Skin Sens. 1; H317 STOT RE 2; H373 (Thyroïde, Système nerveux) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100  9084-06-4  Skin Irrit. 2; H315  Eye Irrit. 2; H315  Sur le lieu de travail : 1332-58-7

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

S'éloigner de la zone dangereuse.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée:

11.05.2022

En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Si une irritation se développe et persiste, consulter un méde-

cin.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

En cas de contact avec les

yeux

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Protéger l'oeil intact.

Enlever les lentilles de contact.

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

En cas d'ingestion : Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappro-

priés

Jet d'eau à grand débit

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégage-

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée:

11.05.2022

gereux ment de gaz et de vapeurs irritants.

Oxydes de soufre Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection : particuliers des pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et

un appareil respiratoire autonome.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Utiliser un équipement de protection individuelle. Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite. Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau dé-

versé.

Éviter la formation de poussière.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuronmethyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée: 1.0

11.05.2022

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula- :

tion sans danger

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter la formation de particules respirables.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et l'explo-

sion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière

se forme.

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact Mesures d'hygiène

> avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Veiller à une venti-

lation adéquate.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Tenir le récipient bien fermé

dans un endroit sec et bien aéré.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

selon les prescriptions.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette

approuvée par les autorités réglementaires du pays.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée:

11.05.2022

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base	
kaolin	1332-58-7	VME	10 mg/m3	FR VLE	
Information sup- plémentaire	Valeurs limites indicatives				
		TWA (Poussière respirable)	0,1 mg/m3	2004/37/EC	
Information sup- plémentaire	Agents cancérigènes ou mutagènes				

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Protection des mains

Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse au poste de travail.

Tenue de protection étanche à la poussière

Protection respiratoire : En cas d'exposition à la poussière, porter une protection res-

piratoire individuelle appropriée et une combinaison de protec-

tion.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce

produit.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée:

11.05.2022

#### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : solide, granulés

Couleur : brun clair, beige

Odeur : légère, de lignine

Seuil olfactif : non déterminé

Point de fusion/point de con-

gélation

non déterminé

Point/intervalle d'ébullition : Décomposition

Inflammabilité : Non hautement inflammable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

non déterminé

Point d'éclair : non déterminé

Température d'auto-

inflammabilité

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Non disponible pour ce mélange.

pH : 5,7 (25 °C)

Concentration: 10 g/l

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : dispersable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non disponible pour ce mélange.

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuronmethyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS:

1.0 11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée:

11.05.2022

Date de dernière parution: -

Densité relative non déterminé

Densité non déterminé

Masse volumique apparente 700 kg/m3

0,7 gcm3

Densité de vapeur relative non déterminé

Caractéristiques de la particule

Taille des particules non déterminé

Répartition de la taille des

particules

Donnée non disponible

Forme Donnée non disponible

9.2 Autres informations

**Explosifs** Non explosif

Propriétés comburantes Non comburant

Auto-inflammation non déterminé

Taux d'évaporation Non disponible pour ce mélange.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Les poussières peuvent former un mélange explosif avec

l'air.Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

> Éviter la formation de poussière. Éviter les températures extrêmes

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée:

11.05.2022

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques** 

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,3 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

**Composants:** 

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 7,9 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Tribenuron-methyl:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée:

11.05.2022

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,14 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Sodium polynaphthalene sulphonate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.800 mg/kg

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formal-dehyde, sodium salts:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

kaolin:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : DL50: 5,07 mg/l

Méthode: OCDE ligne directrice 436

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

DL50: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

**Composants:** 

**Tribenuron-methyl:** 

Espèce : Lapin

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée:

11.05.2022

Evaluation : N'est pas classé comme irritant Méthode : OCDE ligne directrice 404

Remarques : Peut provoquer une légère irritation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Sodium polynaphthalene sulphonate:

Résultat : Irritation de la peau

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formal-

dehyde, sodium salts:

Remarques : Donnée non disponible

kaolin:

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

**Composants:** 

**Tribenuron-methyl:** 

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux Méthode : OCDE ligne directrice 405

Remarques : Peut provoquer une légère irritation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formal-dehyde, sodium salts:

Résultat : Irritation des yeux

kaolin:

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée:

11.05.2022

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Espèce : Cochon d'Inde Méthode : Test de Buehler

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

#### **Composants:**

#### thifensulfuron-méthyle (ISO):

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Tribenuron-methyl:

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Provoque une sensibilisation de la peau.

kaolin:

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

#### thifensulfuron-méthyle (ISO):

Mutagénicité sur les cellules : germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Tribenuron-methyl:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mu-

tagènes.

kaolin:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée:

11.05.2022

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

Tribenuron-methyl:

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas montré d'effets cancérigènes lors des expérimenta-

tions animales.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

Tribenuron-methyl:

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction

- Evaluation Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le dé-

veloppement du foetus., Les expérimentations animales n'ont

pas montré d'effets tératogènes.

kaolin:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

Tribenuron-methyl:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

kaolin:

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée:

11.05.2022

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### **Composants:**

Tribenuron-methyl:

Organes cibles : Thyroïde, Système nerveux

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

kaolin:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### Toxicité à dose répétée

#### **Composants:**

#### Tribenuron-methyl:

Espèce : Lapin LOAEL : 80 mg/kg

Organes cibles : Thyroïde, Système nerveux

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spéci-

figue pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Remarques : Augmentation de la mortalité ou espérance de vie réduite

kaolin:

Remarques : Donnée non disponible

#### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Le mélange n'a pas de propriétés associées avec le risque d'aspiration.

#### **Composants:**

#### Tribenuron-methyl:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée:

11.05.2022

système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : L'information fournie est basée sur les données des compo-

sants et de la toxicologie de produits similaires.

Remarques : Donnée non disponible

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

**Produit:** 

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 156 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

(Information concernant le produit lui-même)

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 156 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

(Information concernant le produit lui-même)

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0,0671

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

(Information concernant le produit lui-même)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu :

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée:

11.05.2022

**Composants:** 

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Truite Arc en Ciel): 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 470 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (Algues vertes): 0,0159 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna minor (Petite lentille d'eau )): 1,3 µg/l

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

100

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 250 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Truite Arc en Ciel

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 100 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

100

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: > 2.000 mg/kg

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50: > 5.620 ppm

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50: > 2.510 mg/kg

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

DL50: > 7,1 µg/abeille Espèce: Abeilles méllifères

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuronmethyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée: 1.0

11.05.2022

Tribenuron-methyl:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 738 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Crustacés): > 320 mg/l Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 894 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

0,068 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,0047 mg/l

Durée d'exposition: 7 jr

NOEC (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,001 mg/l

Durée d'exposition: 7 jr

Facteur M (Toxicité aiguë

pour le milieu aquatique)

100

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 114 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Cyprinodonte à tête de mouton Méthode: OCDE Ligne directrice 211

NOEC: 560 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 41 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

100

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC: 3,2 mg/kg

Durée d'exposition: 56 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50: > 2.250 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

DL50: > 5.620 ppm

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

Remarques: Diététique

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée:

11.05.2022

DL50: > 5.620 ppm

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

Remarques: Diététique

DL50: > 98.4 µg/bee Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: > 9.1 µg/bee Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

#### Sodium polynaphthalene sulphonate:

Toxicité pour la daphnie et : les autres invertébrés aqua-

: CE50: 5,37 - 8,77 mg/l Durée d'exposition: 45 jr

tiques (Toxicité chronique) Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

## Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formal-dehyde, sodium salts:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson zèbre): > 10 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée:

11.05.2022

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) EC10: > 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

kaolin:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Remarques: Donnée non disponible

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Composants:**

Tribenuron-methyl:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Le produit/substance n'est pas persistant dans

l'environnement.

La demi-vie de dégradation primaire varie selon les circonstances, de quelques jours à quelques semaines dans l'eau et

le sol aérobies.

Les métabolites sont considérés comme persistants.

Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est

difficilement biodégradable.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée:

11.05.2022

Sodium polynaphthalene sulphonate:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Selon les résultats des tests de biodégradabilité

ce produit est difficilement biodégradable.

Residues (petroleum), catalytic reformer fractionator, sulfonated, polymers with formal-

dehyde, sodium salts:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

kaolin:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-

té ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Tribenuron-methyl:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): < 1

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -0,38

kaolin:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Remarques: Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

**Composants:** 

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: Mobile dans les sols

Tribenuron-methyl:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Dans des conditions normales, la ou les matières actives ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le sol. Il

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuronmethyl 250 g/kg WG

Version 1.0

Date de révision: 11.05.2022

Numéro de la FDS:

50000039

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

11.05.2022

existe un potentiel de lixiviation vers les eaux souterraines.

kaolin:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Faible mobilité dans les sols

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-

accumulable (vPvB).

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme avant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement déléqué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire

L'information donnée est basée sur les données obtenues à partir de substances similaires.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée:

11.05.2022

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dan-

gereux (comme A.D.I.VALOR).

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider et rincer le bidon.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code d'élimination des déchets: 02 01 08 déchets agrochi-

miques contenant des substances dangereuses.

Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à une entreprise autorisée à éliminer les déchets dangereux

(comme A.D.I.VALOR).

Eliminer comme produit dangereux.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3077
ADR : UN 3077
RID : UN 3077
IMDG : UN 3077
IATA : UN 3077

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Thifensulfuron méthyle, Tribénuron-méthyle)

**ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Thifensulfuron méthyle, Tribénuron-méthyle)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Thifensulfuron méthyle, Tribénuron-méthyle)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Thifensulfuron méthyle, Tribénuron-méthyle)

IATA : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Thifensulfuron méthyle, Tribénuron-méthyle)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : 9 **ADR** : 9

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG

Version 1.0

Date de révision: 11.05.2022

Numéro de la FDS:

50000039

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

11.05.2022

 RID
 : 9

 IMDG
 : 9

 IATA
 : 9

#### 14.4 Groupe d'emballage

#### **ADN**

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90
danger

danger

Étiquettes : 9

#### **ADR**

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)
nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9 EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 956

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 956

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour l'environne- : ou

ment

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée:

11.05.2022

**ADR** 

Dangereux pour l'environne- : ou

ment

**RID** 

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**IMDG** 

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

formaldéhyde (Numéro sur la liste

72, 28)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et :

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée:

11.05.2022

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1 DANGERS POUR européen et du Conseil concernant la maîtrise L'ENVIRONNEMENT des dangers liés aux accidents majeurs impli-

quant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles : 25, 78, 43bis

(R-461-3, France)

Surveillance médicale renfor- : Le produit n'a pas de propriétés CMR

cée (R4624-18)

Rubrique ICPE (Installations : 4510

classées pour la protection de l'environnement; Code de l'environnement R511-9)

#### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



## Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée:

11.05.2022

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs

contre les risques liés à l'exposition à des agents cancéri-

gènes ou mutagènes au travail

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France (INRS)

2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



# Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11.05.2022 50000039 Date de la première version publiée:

11.05.2022

nal pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Autres informations : voir texte créé par l'utilisateur

Classification du mélange: Procédure de classification:

STOT RE 2 H373 Méthode de calcul

Aquatic Acute 1 H400 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

Aquatic Chronic 1 H410 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

#### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

**FMC** Corporation

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# Thifensulfuron-methyl 500 g/kg + Tribenuron-methyl 250 g/kg WG

Version Date de révision: 1.0 11.05.2022

Numéro de la FDS: 50000039

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

11.05.2022

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR/FR